Fiche pictogrammes - Alerte - estival

EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Auvergne-Rhône-Alpes | Episode de type estival
Vigilance pour l'ensemble de la population

Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.
Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Population générale

- Limitez vos activités physiques intenses en plein air
- Demandez conseils si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque
- Evitez de vous exposer aux produits nocifs

Personnes sensibles et vulnérables

- L'été, préférez sortir le matin avant 13h, et le soir après 20h
- Évitez les activités physiques intenses en plein air
- Demandez conseils si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Agir pour limiter mes émissions

Particuliers

- Reportez l'utilisation de barbecue à combustible solide
- Évitez les solvants organiques pour vos travaux (peintures, vernis, colles etc.)
- En voiture, adoptez une conduite souple
- Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes

Professionnels

- Reportez certaines opérations émettrices de composés organiques volatils
- Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais.
- Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques
- Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités

- Maitrisez la température de vos batiments
- Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants
- Évitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien
- Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Pour connaître l'ensemble des recommandations comportementales, se référer à l'Arrêté Départemental en vigueur dans mon département :

01 03 07 15 26 38 42 43 63 69 73 74